

ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RIVE
DE-LA-RIVE.CSSSAMARES.GOUV.QC.CA
(450) 758-3594



DOCUMENT DE LA RENTRÉE

2024-2025

OÙ L'ÉQUIPE FAIT LA
DIFFÉRENCE



DLR

Mot de la direction

Chers élèves, parents et tuteurs,

C'est avec une grande joie et un immense enthousiasme que nous vous accueillons à cette nouvelle rentrée scolaire placée sous le thème du bien-être et de l'appartenance. Nous sommes honorés de vous avoir parmi nous, prêts à entamer un voyage riche en découvertes, en apprentissages et en moments précieux partagés ensemble.

Cette année, nous avons choisi de mettre en avant deux concepts fondamentaux : le bien-être et l'appartenance. Nous croyons fermement que pour prospérer dans un environnement d'apprentissage, il est essentiel de prendre soin de soi ainsi que de se sentir connecté et intégré à la communauté qui nous entoure.

Dans cet esprit, nous encourageons chacun d'entre vous à s'engager activement, à partager ses idées et à contribuer à la création d'un environnement où chacun peut s'épanouir.

Que cette année scolaire soit remplie de découvertes captivantes, de réussites inspirantes et de moments de joies partagés.

Ensemble, construisons une année exceptionnelle axée sur le bien-être et l'appartenance.

Bienvenue à tous !

L'équipe de direction
École secondaire de la Rive

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES PAGES DU PRÉSENT DOCUMENT

- ▶ L'année scolaire débute le mardi 3 septembre 2024 pour tous les élèves de l'école à 9 h 10. Le transport sera disponible dès la première journée.
- ▶ Afin de faciliter l'intégration de nos nouveaux arrivants 1^{re} secondaire et projet persévérance, les élèves vivront une journée d'accueil le vendredi 30 août afin de pouvoir récupérer leur horaire et casier. Une invitation à cette journée suivra.
- ▶ L'horaire de votre enfant lui sera remis le matin avant sa première période.
- ▶ Le matériel scolaire (manuels, cahiers d'exercices, Chromebook et carnet de communication) sera remis au courant de la journée à votre enfant.
- ▶ La prise de photo scolaire aura lieu le jour de la rentrée, soit le 3 septembre lors d'une des quatre périodes de la journée pour les élèves de 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire et vendredi 30 août lors de la journée d'accueil pour les élèves de première secondaire et du projet persévérance.

DATES À RETENIR

ÉVÈNEMENTS	DATES
Soirée d'information et assemblée générale des parents de tous les élèves pour l'élection des membres du Conseil d'établissement	18 septembre à compter de 18 h 30 à l'agora. La rencontre du Conseil d'établissement aura lieu par la suite.
Portes ouvertes pour les élèves 6 ^e année	23 septembre dès 18 h 30 à l'agora

FACTURATION

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la secrétaire d'école au poste 25809.

Lorsque vous recevrez la facture scolaire par courriel dans les jours qui suivent, le mode de paiement à prioriser est le **** Paiement par internet ****

Le montant de la facturation est en fonction du choix de cours de votre enfant. Les frais généraux comprennent : le carnet scolaire ainsi que la surveillance du midi (si votre enfant n'est jamais à l'école sur l'heure du midi, vous pouvez vous procurer un formulaire de refus de frais de surveillance à la comptabilité).

PAIEMENT PAR INTERNET

- Avoir en main votre état de compte : le numéro de référence Internet sera nécessaire.
- Ouvrez une session de service bancaire en ligne avec votre institution financière.
- Trouvez le fournisseur « Centre de services scolaire des Samares – École facture élève (EF) » et entrez les 20 caractères alphanumériques du numéro de référence commençant par les lettres EF, sans espace ni tiret.

Numéro de référence Internet :

Chaque élève peut avoir 2 numéros de référence Internet différents sur leur état de compte / facture : soit un pour le père et un pour la mère.

Exemple :

The screenshot displays a 'SOMMAIRE DU COMPTE' (Account Summary) form. At the top right, there is a field for 'Montant à payer :'. Below this, a table shows 'Montant dû', 'Chèque postdaté', 'Solde du compte', and '\$ Entente de paiement'. To the right of the table, it states 'Paiement par internet disponible'. At the bottom, there are two sections for 'NUMÉRO DE RÉFÉRENCE INTERNET'. The first section is for 'Type de payeur : Père' and the second is for 'Type de payeur : Mère'. Both sections show a field for 'EFG' followed by four empty boxes for digits. A red arrow points to the 'Père' section, and a red box highlights both reference number sections.

Il est important d'effectuer le paiement avec le bon numéro de référence, car celui-ci est associé à un seul élève et un seul payeur.

- À noter que si vous êtes en garde partagée, chaque parent recevra une copie conforme du même état de compte, il est donc possible pour les 2 parents de payer une portion de l'état de compte ou l'entièreté de celui-ci, et ce, en utilisant son numéro (personnalisé) de référence Internet.
- Si votre enfant change d'école en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser le nouveau numéro de référence qui se trouve sur l'état de compte de la nouvelle école.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Tous les élèves de l'école de la Rive ont accès à diverses activités parascolaires le soir après l'école, sur l'heure du midi, lors des journées pédagogiques, et même à l'occasion les fins de semaine.

Dans les premières semaines d'école, notre responsable en parascolaire vous présentera les activités offertes par l'école lors de la foire du parascolaire. Vos idées sont les bienvenues.

Activités déjà en place à de la Rive

BASKET-BALL
BRIGADES CULINAIRES
CLUB DE PÊCHE
DLRTV
ESCOUADE MURALE
FILLACTIVES
HORTICULTURE
IMPROVISATION
JEUX VIRTUELS
MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ
MUSCULATION
SORTIES JEU D'ÉVASION
VOLLEY-BALL
ETC.

RAPPELS IMPORTANTES

1. LA FICHE SANTÉ

Votre enfant recevra une fiche santé (feuille mauve) dans le cadre de son cours de français. Elle est à compléter et à remettre obligatoirement à son enseignant de français. Il est important de fournir tous les renseignements demandés : particulièrement le téléphone en cas d'urgence.

2. CASIER

Les casiers ont déjà été attribués pour tous les élèves. Les élèves de 1^{re} secondaire seront seuls dans leur casier. Tous doivent avoir leur cadenas la journée de la rentrée. **Il est important de noter qu'en cas de vol**, si le casier n'est pas barré le problème devient la responsabilité de l'élève.

***Pour des motifs de sécurité, de protection ou toute autre raison prioritaire, la direction peut exiger l'ouverture d'un casier qui demeure la propriété de l'école.

3. TENUE VESTIMENTAIRE

Tel que le stipule le code de vie de l'école, une tenue vestimentaire réglementaire est obligatoire en tout temps pour les activités scolaires et parascolaires. Il en est de même pour la photo de début d'année (voir politique à ce sujet à la page 7).

4. CAHIERS D'EXERCICES - NOUVEAU***

Les cahiers d'exercices requis pour les différents cours doivent être achetés en librairie. Il se peut que certains cahiers soient fournis par l'école en début d'année dépendant de certains cours et seront facturés.

5. MATÉRIEL OBLIGATOIRE EN CLASSE

Votre enfant doit avoir en sa possession ses effets scolaires pour chaque matière incluant le vêtement d'éducation physique, et ce, dès la rentrée. Vous avez reçu le document (liste des fournitures scolaires) par courriel, durant l'été et elle est également disponible sur le site Web de l'école (<https://de-la-rive.csssamares.gouv.qc.ca>).

6. MANUELS ET CHROMEBOOK

L'élève recevra son matériel prêté par l'école dès la rentrée scolaire et en devient responsable. S'il y a perte ou bris d'un effet scolaire prêté, le coût de remplacement sera aux frais des parents.

Un contrat de déclaration de responsabilité du Chromebook sera remis à chaque élève en deux copies. Votre enfant doit en remettre une copie signée, par lui ou elle ainsi qu'un adulte responsable, à la médiathèque dès le lendemain de sa réception. Si le contrat n'est pas remis, le Chromebook sera saisi jusqu'à la remise du contrat.

7. ABSENCE À L'ÉCOLE

Pour motiver l'absence de votre enfant, veuillez utiliser le portail Mozaïk ou téléphoner au 450-758-3594, poste 25810. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale en tout temps en indiquant le nom au complet de votre enfant ainsi que son niveau et le motif d'absence.

8. OUVERTURE DE L'ÉCOLE LE MATIN

L'école sera ouverte le matin à 8 h 30. L'élève doit tenir compte de cette heure d'ouverture, sinon il devra attendre à l'extérieur.

9. DATES DES ÉTAPES

1re communication	11 octobre	Pondération
Étape 1	1er novembre	20 %
Étape 2	7 février	20 %
Étape 3	23 juin	60 %

À noter que dès la fin du mois d'avril, la majorité des élèves se retrouveront en période bilan. La présence à l'école sera évidemment primordiale.

10. SITE WEB DE L'ÉCOLE ET FACEBOOK

Le site Web de l'école et la page Facebook sont remplis d'informations pertinentes : renseignements pour les parents, reportages sur les activités de l'école, etc. N'hésitez pas à le consulter et à le placer en favori : <https://de-la-rive.csssamares.gouv.qc.ca/>

11. CHANGEMENT D'HORAIRE :

Si votre enfant désire faire un changement à son horaire, il doit remplir un formulaire au bureau de la conseillère en orientation (local 127). Ce dernier devra être signé par les parents. La date limite pour demander des changements est le lundi **9 septembre 2024 à 16h** après cette date il ne sera plus possible de changer l'horaire. Il se peut que la demande ne soit pas possible pour cause de contrainte d'organisation scolaire.

12. Stationnement

Nous comptons sur votre collaboration pour respecter les aires de stationnement prévues pour chacun.

En ce qui concerne le stationnement des élèves, ceci est un privilège. Ne pas oublier que le stationnement appartient à l'école et tout comme les casiers, les véhicules pourraient être fouillés si nous avons un doute raisonnable.

Il est obligatoire de stationner le véhicule /cyclomoteur près de l'aire des autobus. Tout élève stationné au mauvais endroit est susceptible de faire remorquer son automobile et/ou d'avoir une contravention.

Vu la hausse de clientèle, il est possible que nous manquions d'espaces de stationnement. POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS et en tout temps, nous demandons aux parents qui viennent reconduire ou chercher leurs enfants de bien vouloir les attendre en bordure de la rue et **non dans le stationnement du personnel.**

INTERDICTION DU CELLULAIRE EN CLASSE

La directive ministérielle est entrée en vigueur le 31 décembre 2023.

Les appareils électroniques personnels sont dorénavant interdits dans les classes des écoles primaires et secondaires publiques.

Chaque école est responsable de déterminer quelles sont les sanctions si les règles ne sont pas respectées.

Durant les heures de cours, les cellulaires doivent être éteints et rangés dans les pochettes disponibles dans les locaux de classe.

POLITIQUE EN CAS DE SAISIE DE CELLULAIRE

1re & 2e saisie	
P1 & P2	Remis à 16h
P3 & P4	Remis à 16h, saisi à nouveau le lendemain matin jusqu'à 13h.
3e saisie et les suivantes	
Le parent doit venir récupérer le cellulaire à l'école.	

POLITIQUE CONCERNANT LA TENUE VESTIMENTAIRE

Tout vêtement doit être adéquat et sécuritaire, sans message à caractère sexiste, sexuel, violent, discriminatoire, présentant des images de produit(s) illicite(s) ou l'identification à un groupe criminalisé.

Une tenue vestimentaire conforme :

- o Doit couvrir le haut de la poitrine jusqu'au nombril et avoir des manches ou des bretelles (aucun espacement entre les seins ne doit être visible);
- o Le bas doit couvrir des hanches jusqu'à la mi-cuisse.
- o Le port de chaussures.

Interdits de porter :

- o Couvre-chef en classe;
- o Le pyjama, les pantoufles ou la lingerie visible.
- o Sac à dos, sac à main, sac bandoulière, manteau, lunettes de soleil, ou couverture sont interdits en classe.

La direction se réserve le droit, après analyse, de déterminer qu'une tenue n'est pas conforme.

COMMUNICATION ÉCOLE/FAMILLE

Depuis plusieurs années, l'école s'est dotée d'un outil de communication informatisé. Le portail se nomme Mozaïk. L'ensemble des informations aux parents sera transmis par courriel.

Le portail Mozaïk est un outil qui vous permet de suivre votre enfant tout au long de l'année. Vous pourrez entre autres : visionner le calendrier scolaire, des évaluations à venir, les absences et les résultats obtenus par votre enfant. Pour utiliser le portail, vous devez avoir fourni votre adresse courriel. Celle-ci vous permet d'accéder au portail. Vous pouvez consulter les tutoriels qui vous expliquent le fonctionnement sur le site Web de l'école.

VOICI LES INFORMATIONS POUR LA CRÉATION DE VOTRE COMPTE SUR LE PORTAIL MOZAÏK

Portail parents - Aide à la création de compte

IMPORTANT

Pour la première connexion au Portail parents, vous aurez besoin:

- de votre adresse courriel fournie à l'école lors de l'inscription
- du numéro de fiche ou code permanent de votre ou vos enfants
 - Cette information se trouve sur les documents officiels transmis par l'école ou la commission scolaire (bulletin, horaire, carte d'identité, etc.). Le numéro de fiche est composé d'un maximum de 7 chiffres. Le code permanent compte quant à lui 12 caractères (les 3 premières lettres du nom et la première lettre du prénom suivies de 8 chiffres).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Coordonnées de l'école: Nom: [redacted] Adresse: [redacted] Téléphone à la maison: [redacted]	Nom de l'élève: [redacted] Code d'inscription: [redacted] Adresse: [redacted] Téléphone: [redacted] Télécurseur: [redacted] Étape de communication: [redacted] Célular: [redacted] Fax: [redacted] Date d'inscription: [redacted]
1 Nom de l'élève: [redacted] 2 Prénom: [redacted] Code permanent: [redacted] Age en 30 semaines: [redacted] Classe: [redacted] Classification: [redacted] Date de naissance: [redacted]	Coordonnées de l'école: Nom: [redacted] Adresse: [redacted] Téléphone: [redacted] Télécurseur: [redacted]

Pour accéder au portail: portailparents.ca

POUR VOUS AIDER À VOUS INSCRIRE, VOUS AVEZ CI-DESSOUS UN LIEN INTERNET. NOUS VOUS ENCOURAGEONS À LE CONSULTER ET À VOUS INSCRIRE DÈS MAINTENANT.

[HTTPS://MONURL.CA/PORTAILPARENTSCSSS](https://monurl.ca/portailparentscsss)

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025



AOÛT

L	M	M	J	V
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE (19 jours)

02●	03△	04	05	06	07	08	09
16	17	18	19	20	21	22	23
23	24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE (22 jours)

07	08	09	10	11	12	13	14
14●	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	28

NOVEMBRE (19 jours)

04	05	06	07	08	09	10	11
11	12	13	14	15	16	17	18
18	19	20	21	22	23	24	25

DÉCEMBRE (15 jours)

02	03	04	05	06	07	08	09
09	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23

JANVIER (18 jours)

06	07	08	09	10	11	12	13
13	14	15	16	17	18	19	20
20	21	22	23	24	25	26	27

LEGENDE

- = jours de congé
- ☒ = journées pédagogiques
préscolaire - primaire- secondaire
pour la 101^e journée
- △ = Première et dernière journée d'école

CALENDRIER SCOLAIRE ANNÉE 2024-2025

SECONDAIRE

Résolution : C.A. 2023-12-19-049

OFFICIEL

FÉVRIER (19 jours)

L	M	M	J	V
03	04	05	06	07
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21

MARS (16 jours)

03●	04●	05●	06●	07●
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21

AVRIL (19 jours)

07	08	09	10	11
14	15	16	17	18●
21●	22	23	24	25

MAI (21 jours)

05	06	07	08	09
12	13	14	15	16
19●	20 F4	21 F1	22	23

JUIN (16 jours)

02	03	04	05	06
09	10	11	12	13
16	17	18	19	20

JOURS DE CLASSE ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

TOTAL : 184 jours de classe incluant 4 journées pédagogiques
flottantes non déterminées et 16 journées pédagogiques